

FICHE ACTION – CPOM 2014 – 2018

Participation à l'action régionale :
Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-CORSE

<p>PORTEUR DE L'ACTION :</p> <p>ASSOCIATION DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL DES REGIONS PACA ET CORSE</p>  <p>Santé Prévention au Travail</p>	<p>Durée prévisionnelle de l'action : 5 ANS</p> <p>Date de Démarrage : 15/01/2014</p> <p>Date de Fin : 31/12/ 2018</p> <p>Date de mise à jour de la fiche-action Annuelle</p>
--	---

1 – Titre de l'action

Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-CORSE

2 – Contexte de l'action

Action présentée à l'initiative de l'ASST PACA-Corse dans le cadre du COSAR, validée par la DIRECCTE et la CARSAT Sud-Est.

Il s'agit d'une action transversale au plan régional PACA-Corse

➤ Constats

Chaque Service de santé au travail dispose de données d'exposition aux risques professionnels des salariés suivis, mais ces données difficilement comparables ou exploitables entre SSTI.

L'absence de méthodologie et de moyens communs empêchent l'exploitation collective de ces données au niveau régional.

➤ Enjeux

Mise en place d'une méthodologie et de moyens, adoptés par l'ensemble des SSTI PACA-CORSE, optimisant l'extraction de données choisies par consensus régional pour établir une cartographie des risques professionnels permettant de détecter les besoins en prévention dans la région.

3 – Objectifs de l'action

➤ Objectifs Stratégiques

- Permettre une traçabilité collective et une cartographie des risques professionnels en fonction des risques rencontrés dans les différentes populations de salariés sur un secteur géographique, professionnel ou par catégorie d'entreprises données.
- Exploiter des données permettant l'élaboration d'une politique régionale santé-travail et des propositions de plans d'action à partir d'indicateurs régionaux ciblés.

➤ Objectifs Opérationnels

- Mise en place d'un Comité Pluridisciplinaire (COP) représentatif des métiers existants au sein des SSTI (composé de 22 membres) en charge notamment de définir les données pour établir une cartographie des risques professionnels permettant de détecter les besoins en prévention dans la région.
Le contexte et l'organisation, la méthodologie et la composition du COP sont détaillés dans l'annexe ci-joint.
- Utiliser un « langage commun » : mise en place du thésaurus harmonisé T.E.P. (Thésaurus des Expositions Professionnelles)
- Définir dans cette nomenclature, les risques prioritaires, à partir des propositions du CoP
- Permettre une traçabilité collective des risques professionnels
- Constituer et exploiter une cartographie des risques professionnels et rédiger une méthodologie de recueil des données

4 – Nature de l'action

- Etude, recherche, diagnostic
- Appui et accompagnement de l'entreprise
- Communication, sensibilisation des acteurs
- Production, analyse ou valorisation d'outils

5 – Cible de l'action

Pour tous les secteurs d'activité :

- Entreprises
- Salariés

6- Moyens alloués à l'action par le GEST05

- Nombre, qualité et temps passé par les salariés du GEST05 participant au COP.
- Autres :
 - Développement informatique éventuel permettant d'intégrer et d'exploiter les données dans le logiciel métier.
 - Réunions de travail internes permettant la restitution des travaux du COP, ou bien à l'inverse de faire remonter des éléments utiles aux travaux régionaux.

7 – Nature des indicateurs de suivi & d'évaluation retenus

- Indicateurs Quantitatifs de moyens (en cours d'élaboration)
 - Nombre de réunion du COP
 - Nombre de SSTI ayant intégré les thésaurus des expositions professionnelles
 - Nombre de « fiche d'entreprise simplifiée » intégrant les données communes et identifiant le nombre de salariés exposés.
- Indicateurs Quantitatifs de résultat (en cours d'élaboration)
 - Nombre d'entreprises analysées : objectif de 10% d'entreprises suivies par an
 - Proportion de salariés exposés aux risques déterminés, ventilée par département, secteur d'activité, taille d'entreprise
- Indicateurs Qualitatifs :
 - Degré de précision de la cartographie
 - Degré d'exploitabilité du diagnostic de prévention
 - Autres propositions faites suite aux travaux du COP
- Périodicité et/ou fréquence du suivi des indicateurs : **ANNUELLE**

8 - Engagements des parties

- GEST05
 - Contribuer aux données régionales pour établir une cartographie des risques
 - Mettre en place des actions de prévention plus ciblées à partir du diagnostic des besoins
- DIRECCTE
 - Transmission des indicateurs DIRECCTE sur les risques prioritaires ciblés
 - Financement des supports de communication
- CARSAT
 - Mise à disposition de statistiques agrégées sur les risques prioritaires ciblés
 - Appui pour la promotion collective de l'action en direction des entreprises
 - Mise à disposition d'espaces de communication dans les médias institutionnels en termes d'actions, pour valoriser le travail effectué

9 – Evaluation de l'action

Evaluation quantitative					
Années	2014	2015	2016	2017	2018
indicateurs de départ	nombre d'entreprises analysées (fiche d'entreprise simplifiée)	Nbre de FE simplifiées	Nombre de FE simplifiées	Nombre de FE simplifiées	Nombre de FE simplifiées
indicateurs de suivi	proportion de salariés exposés aux risques déterminés (dossier médical informatisé)	% suivi sur effectif global	%suivi sur effectif global	%suivi sur effectif global	%suivi sur effectif global
indicateurs de suivi	nombre d'entreprises analysées en rapport avec le nombre d'employeurs adhérents	10 %de FE	10% de FE	10 % de FE	10 % de FE
indicateurs de résultat		cartographie	cartographie	cartographie	cartographie

Evaluation qualitative					
Années	2014	2015	2016	2017	2018
<u>indicateur 1</u> degré de précision de la cartographie	évaluation du degré de précision de la cartographie	évaluation du degré de précision de la cartographie Evolution	évaluation du degré de précision de la cartographie Evolution	évaluation du degré de précision de la cartographie Evolution	évaluation du degré de précision de la cartographie Apport de l'action
<u>indicateur 2</u>	Quantifier le nombre de salariés exposés aux risques identifiés par le COP (et identifier les risques pour lesquels les données n'existent pas encore dans le SSTI)	Quantifier le nombre de salariés exposés aux risques identifiés par le COP (des données doivent être disponibles pour tous les risques)	Quantifier le nombre de salariés exposés aux risques identifiés par le COP (des données doivent être disponibles pour tous les risques)	Quantifier le nombre de salariés exposés aux risques identifiés par le COP (des données doivent être disponibles pour tous les risques)	Quantifier le nombre de salariés exposés aux risques identifiés par le COP (des données doivent être disponibles pour tous les risques) et ajouter une évaluation de l'intensité de l'exposition (suivant une méthode à définir. Ex : échelle à 4 niveaux : très faible, faible, forte, très forte)
<u>indicateur 3</u>					

10 - Outils & supports créés

Nom & nature :

- Comité pluridisciplinaire régional ou « COP »
- Guide d'utilisation
- Tableau commun d'indicateurs
- Informations disponibles sur les sites : www.presance.org + www.gest05.org

Où les trouver :

Réseau intranet ou internet en fonction des destinataires cibles

Valorisation de l'action

Le tableau commun d'indicateurs permettra l'élaboration :

- de la cartographie régionale des besoins en prévention des risques professionnels
- un lien avec le projet de service
- de futurs plans d'actions communs



COmité Pluridisciplinaire (COP) ANNEXE à la FICHE ACTION du CPOM 2014 – 2018

Action régionale :
Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-
CORSE

1 – Contexte et organisation

Le Comité pluridisciplinaire (COP) est un groupe de travail, créé en appui à l'action menée conjointement entre les Services de Santé au Travail interentreprises des régions Paca et Corse : « Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels ».

Depuis le lancement de cette action, en juin 2013, les membres du COP se réunissent régulièrement (environ tous les 2 mois) afin de travailler ensemble sur ce projet. Le groupe est composé de membres issus de tous les Services de Santé au Travail participant à l'action, et représentant tous les métiers de la Santé au Travail (médecins du travail, ergonomes, infirmier(e)s, etc).

Les objectifs de l'action sont les suivants :

➤ Objectifs Stratégiques :

- Permettre une traçabilité et une cartographie des risques professionnels en fonction des risques rencontrés dans les différentes populations de salariés sur un secteur géographique, professionnel ou par catégorie d'entreprises données.
- Exploiter des données permettant l'élaboration d'une politique régionale santé-travail et des propositions de plans d'action à partir d'indicateurs régionaux ciblés.

➤ Objectifs Opérationnels :

- Utiliser un « langage commun » : mise en place du thésaurus harmonisé T.E.P. (Thésaurus des Expositions Professionnelles)
- Définir dans cette nomenclature, les risques prioritaires, à partir des propositions du COP
- Permettre une traçabilité des risques professionnels
- Etablir une cartographie des risques professionnels

Le COP fonctionne de manière participative afin de répondre à ces objectifs.

Chaque Service de Santé au Travail de la région peut ainsi présenter ses propres idées, son mode de fonctionnement, et toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

2 – Méthodologie

Chaque Service de Santé au Travail dispose de données d'exposition aux risques professionnels des salariés suivis, mais ces données sont difficilement comparables ou exploitables au niveau régional.

L'objectif du COP est de mettre en place une méthodologie et des moyens communs afin d'exploiter collectivement ces données.

Le constat de départ a été le suivant : il n'existe à l'heure actuelle que peu de fiches d'entreprise ; les Services disposent donc de peu de données relatives aux expositions qui caractérisent les lieux de travail des salariés de la région. Il apparaît également difficile voire impossible d'évaluer, en continu et pour toutes les entreprises, tous les risques et les expositions. Il a donc été décidé d'utiliser le recueil de données « prévention / expositions » présent dans les logiciels métiers de suivi des salariés.

Chaque Service de Santé au Travail prenant part au projet est ainsi chargé de mettre en œuvre plusieurs actions en interne :

1/ Vérification de l'utilisation du langage commun des expositions professionnelles (nomenclature du Rnv3p - Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles), et de son intégration dans le logiciel métier de suivi des salariés.

2/ Dans cette nomenclature, définition des risques prioritaires.

3/ Repérage des compétences en interne, afin de désigner les salariés des Services aptes à réaliser des actions de repérage des risques professionnels et à enregistrer les données collectées.

4/ Recensement des données disponibles (ex : dangers, exposition des salariés, atteintes à la santé constatées, etc), répartition de ces données par code NAF et/ou par secteur géographique, et détection de l'origine de ces données (visite d'entreprise, analyse du DUER, réalisation de la fiche entreprise, consultation médico-professionnelle, etc).

Sur la base de ces travaux, des moyens communs seront adoptés par l'ensemble des SSTI Paca-Corse ; l'extraction de données permettra ainsi d'établir une cartographie des risques professionnels, afin de détecter les besoins en prévention dans la région.

3 – Composition

L'équipe du Comité Pluridisciplinaire est composée de 21 personnes. Les 16 Services de Santé au Travail Interentreprises des régions Paca et Corse sont représentés. Les noms et fonctions des membres sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les réunions sont animées par les 3 Directeurs faisant partie du COP.

SSTI	NOM	Prénom	Fonction
AISMT 04	CHOQUET	Annie	Médecin du travail
AISMT 13	TROUSSARD DELATTRE	Sylvain Séverine	Directeur Médecin du travail
AIST 83	REBROND	Claire	ASST
AIST 84	BOHEME	Gisèle	Médecin du travail
AMETRA 06	POROT	Stéphane	IPRP
APSTBTP 06	EXPERT	Christian	Médecin coordonnateur
ASTBTP 13	DO PARODI	Christophe Cédric	Directeur Formateur préventeur
CMTI 06	POSTEL	Sandrine	Médecin du travail
EXPERTIS	SENDRA-GILLE GORJUX-CASU	Laurence Sylviane	Médecin titulaire Médecin suppléante
GEST 05	REGNIER- SALLE FUCHS	Catherine Benjamin	Directrice Ergonome
GIMS 13	LANDI	Anne	Médecin coordinateur
GMSI 84	CLARIOT	Marie- Françoise	IDEST
SANTE AU TRAVAIL Durance Lubéron	TERSEUR	Guy	IDE
SIST 2A	ANTONINI	Frédéric	IPRP Conseiller HS
SST 2B	DUPEYROUX	Sandrine	IPRP
STP	CAMPOURCY	Sandrine	Médecin du travail
PRESANSE	PICHE	Laura	Webmaster